

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE R 111 - 3

( du code de l'urbanisme )

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **THIVARS**

ARRETE PREFECTORAL  
DU 9 JUILLET 1990

-----  
**PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR**  
-----

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DE LA REGLEMENTATION

-----  
Bureau de l'Urbanisme  
et du Cadre de Vie  
-----

JL/MD

Affaire suivie par Mme LINET

Tél. 37.27 70.92.

**ARRETE DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE  
LE PROJET DE DELIMITATION DE TERRAINS  
EXPOSES AUX RISQUES INONDATION**

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**ARRETE N° 1664**

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R 11.1 et R 11.2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de THIVARS en date du 26 mars 1990 approuvant le principe de la mise en place d'un périmètre délimitant les terrains soumis aux risque inondation ;

Vu le dossier établi par les services de la direction départementale de l'Equipement pour être soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 1990 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet susvisé ;

Vu les résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 30 mai au 17 juin 1990 inclus conformément aux article R 11.4.1. et suivants du Code de l'Expropriation ;

Vu l'avis du Commissaire-Enquêteur en date du 22 juin 1990 ;

Vu le procès-verbal de l'enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**A R R E T E**

**ARTICLE PREMIER** : Est déclarée d'utilité publique à compter de ce jour et conformément au dossier annexé au présent arrêté, la délimitation des terrains exposés au risque inondation et sur lesquels les futures constructions seront soumises à une réglementation sur la commune de THIVARS ;

.../...

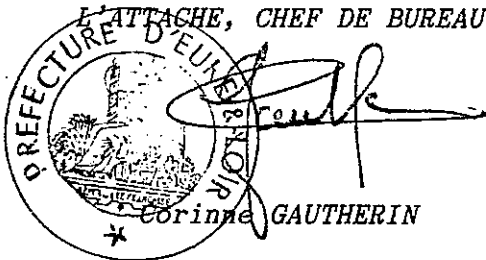
ART. 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Maire de THIVARS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à CHARTRES, le 9 juillet 1990

POUR LE PREFET,  
LE SOUS-PREFET DELEGUE,

Henri MASSE

POUR AMPLIATION,  
L'ATTACHE, CHEF DE BUREAU,



Corinne GAUTHERIN

The image shows a circular official stamp from the Prefecture of Eure-et-Loir. The stamp contains the text 'PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR' around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the signature, the name 'Corinne GAUTHERIN' is printed.